



Interruption connexion prise telephonique

Par **tarabiscotte**, le **05/12/2014** à **18:48**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si le bailleur doit payer les frais d'intervention, pour relier une prise téléphonique murale au réseau téléphonique aérien arrivant de la voie publique, lorsqu'il s'avère qu'il y a une coupure de liaison entre les deux.

Ou, est-ce le locataire qui doit payer ?